

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur(1)/fournisseur(2):**

1

Bison International  
Dr.A.F.Philipsstraat 9  
NL-4462 EW Goes  
PO Box 160  
NL-4460 AD Goes  
tel. +31 88 3235700  
fax. +31 88 3235800  
e mail: sds@boltonadhesives.com

**Service chargé des renseignements:** Bison QESH**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 1)

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Brouillard d'eau/Mousse résistant à l'alcool/Poudre d'extinction/Dioxyde de carbone.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

**Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**==>> Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

**Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

**Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

FR-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

- (suite de la page 2)
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

- . **2.3 Autres dangers**
- . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . **3.2 Mélanges**
- . **Description:** Produit de nettoyage

. **Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 68390-98-7 EINECS: 269-916-8	Quaternary ammonium compounds, benzyl-C14-18-alkyldimethyl, chlorides ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	<1%

- . **Indications complémentaires:**  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . **4.1 Description des premiers secours**
- . **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- . **Après inhalation:**  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- . **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Laver immédiatement à l'eau.
- . **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Après ingestion:**  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 4)

FR-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 3)

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR-FR

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### . Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

#### . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### . Stockage:

. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

. **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

##### . Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### . 8.1 Paramètres de contrôle

##### . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### . Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### . 8.2 Contrôles de l'exposition

##### . Equipement de protection individuel:

##### . Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### . Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

. **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre A

##### . Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

(suite page 6)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 5)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

**Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

**Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales.**

**Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Transparent
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**valeur du pH:** Non déterminé.

**Changement d'état**

<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	-25 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	184 °C

**Point d'éclair** 53 °C

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

**Température d'inflammation:** ~310 °C

**Température de décomposition:** Non déterminé.

**Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 6)

. <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
. <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,7 Vol %
<b>Supérieure:</b>	6,5 Vol %
. <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	1 hPa
. <b>Densité à 20 °C:</b>	0,79 g/cm <sup>3</sup>
. <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
. <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
. <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
. <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b>	0,04 g/l
. <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
. <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20 °C:</b>	10.000 mPas
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solvants organiques:</b>	0,9 %
<b>Eau:</b>	0,0 %
. <b>9.2 Autres informations</b>	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13**

Oral | LD50 | 1.350 mg/kg (rat)

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 8)

FR-FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 7)

- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque des lésions oculaires graves.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

FR-FR

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018




Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

. 14.1 Numéro ONU	
. ADR/ADN, IMDG, IATA	UN2924
. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
. ADR/ADN	2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13)
. IMDG	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)
. IATA	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)
. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
. ADR/ADN	
	
. Classe	3 (FC) Liquides inflammables.
. Étiquette	3+8
. IMDG	
	
. Class	3 Liquides inflammables.
. Label	3/8
. IATA	
	
. Class	3 Liquides inflammables.
. Label	3 (8)
. 14.4 Groupe d'emballage	
. ADR/ADN, IMDG, IATA	III
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	
. Marine Pollutant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
. Indice Kemler:	Attention: Liquides inflammables.
. No EMS:	38
. Segregation groups	F-E,S-C
	Acids

(suite page 10)

FR-FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 9)

. Stowage Category	A
. Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
. ADR/ADN	
. Quantités limitées (LQ)	5L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. Remarques:	Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, DÉRIVÉS SEC-ALKYL-4EN C10-13), 3 (8), III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR-FR

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.02.2018

Numéro de version 20

Révision: 28.02.2018

**Nom du produit:** GRIFFON SILICONE REMOVER BOT 250ML\*6 L2

(suite de la page 10)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Service établissant la fiche technique:** Bison QESH**Contact:** Reach coördinator**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR-FR